



BULLETIN MENSUEL – JUILLET 2026

SUIVI DES DISCUSSIONS LORS DU CAUCUS DE JUILLET 2026

POINTS DISCUTES A L'ORDRE DU JOUR DU CAUCUS DU 13 JUILLET 2026 :

Mandat octroyé à la firme d'avocats DHC dans le dossier 700-17-022626-260 ;

Rénovation du garage municipal ;

Autorisation de demander une subvention auprès du MTQ concernant la reconstruction du chemin du lac de la Grise ;

Approbation du règlement 112 de la RIDM pour l'acquisition d'un véhicule incendie au coût de 672 000\$;

Demande d'exemption auprès des ministères pour l'exemption de la certification d'arboriculture pour les employés municipaux ;

Mandat à l'Union des Municipalités pour l'achat regroupé de différents bacs ;

Projet de lotissement acceptation des frais de parc en argent ou en terrain ;

Dérogation mineure concernant le 286 chemin Labelle autorisant l'implantation d'un garage détaché à 4 m plutôt que 9 m de la marge arrière et d'une serre à distance de 2 m du garage ;

Avis de motion de projets de règlements

Avis de motion du projet de règlement 2014-070-1 amendant le règlement 2014-070 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité Ivry-sur-le-Lac ;

Adoption de règlements

Adoption du règlement 2026-177 sur l'utilisation des pesticides et des fertilisants ;

Adoption du règlement 2026-178 modifiant le règlement 2013-059 concernant les Permis et Certificats.

Tous les projets de règlements se retrouvent sur le site web de la municipalité <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglements/>

•

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL SE TIENDRA LE LUNDI 13 JUILLET À 18H00.

SÉANCE DU CONSEIL DU 17 AOÛT 2026

La prochaine séance du conseil se tiendra, le **lundi, 17 août** à compter de 18h. Le maire et les membres du conseil vous accueilleront à l'hôtel de ville sis au 601, chemin de la Gare. Il vous est également possible d'assister par visioconférence. Nous vous invitons à consulter l'avis public qui sera publié début juillet, pour tous les détails. <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/nouvelles-et-avis-publics/>

TRAVAUX PUBLICS – ADRESSES CIVIQUES

Le règlement 135-96 ayant pour objet d'identifier tout bâtiment sur le territoire de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac par un numéro civique n'est pas respecté par tous. Nous vous rappelons que l'identification de votre résidence ou tout autre bâtiment est d'une importance capitale lors d'une situation d'urgence et recommandons un numéro civique en façade du bâtiment.

Voici quelques critères qui doivent être respectés d'un événement qui nécessiterait une intervention à votre domicile. Le numéro civique doit être facilement visible de la voie publique de jour et de nuit, avec un système d'éclairage ou réfléchissant. Il doit aussi être entretenu lors d'intempéries et visible dans les deux directions de la circulation. Si la résidence est située à plus de 30 mètres de la route, il est préférable d'afficher le numéro civique en bordure de la voie de circulation.

Nous croyons à la sécurité de nos citoyennes et citoyens. Nous vous recommandons un numéro civique en façade du bâtiment

PONT DUPÉRÉ

PONT DUPÉRÉ

NOUVELLE LIMITE DE CHARGE ET NOUVELLE SIGNALISATION

Ivry-sur-le-Lac, le 8 juillet 2026 – Nous vous informons que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a réduit la limite de charge à 5 tonnes sur le pont Dupéré situé sur le chemin du lac de la Grise et a installé une nouvelle signalisation qui limitera la circulation à une voie.

Nous vous demandons d'être très prudents.



INCIDENT ENVIRONNEMENTAL – LAC MANITOU

Un incident environnemental regrettable est survenu dimanche, le 5 juillet 2026 dans le lac Manitou.

Vers 17h07, le 911 a reçu un appel concernant le fait que des billes de styromousse ont été déversées en grande quantité dans le lac Manitou et sur ses berges.

Nos patrouilleurs nautiques accompagnés du service incendie de la RIDM ont installé un boudin afin de limiter le déversement dans le lac et sur les rives.

Le 7 juillet 2026, une compagnie accréditée est venue retirer les billes dans le lac et sur les berges.



AVANT



APRÈS



AVIS PRÉVENTIF AUX BAIGNEURS : VIGILANCE ENVERS LES OISEAUX

ATTENTION AUX DÉJECTIONS D'OISEAUX SUR LES PLAGES

La fréquentation de la plage par les oiseaux peut occasionner des accumulations de déjections près des berges. Par mesure de prudence, il est possible que ces matières contiennent des microorganismes pouvant causer des inconforts ou des infections en cas de contact avec la bouche, les yeux ou une plaie.

Pour profiter du site en toute sécurité, nous demandons aux baigneurs de :

- **éviter de se baigner** dans les zones où des déjections d'oiseaux sont visibles;
- **garder les enfants** à l'écart des secteurs contaminés, et **surveiller les jeux** sur le sable;
- **ne pas toucher** aux déjections et **éviter tout contact** avec l'eau ou le sable souillés;
- **se laver les mains** après la baignade et après toute activité sur la plage;
- **signaler** aux responsables du site toute accumulation importante.

Merci de votre collaboration : votre vigilance aide à préserver la propreté des lieux et la santé de tous

LA PATROUILLE NAUTIQUE SUR LE LAC MANITOU

Les patrouilleurs nautiques d'Ivry-sur-le-Lac ne sont pas de simples observateurs. Nommés par résolution du Conseil municipal (résolution 2026-04-064 du 20 avril 2026), ils sont désignés agents de l'autorité en vertu du paragraphe 196(1) de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada. À ce titre, ils sont dûment autorisés par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) à délivrer des constats d'infraction en vertu de la Loi sur les contraventions.

Leur mandat couvre l'application de plusieurs lois et règlements fédéraux, notamment :

La Partie 10 de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada ;
Le Règlement sur les petits bâtiments ;
Le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments ;
Le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance.

Un rôle au service de la sécurité collective

La mission première des patrouilleurs nautiques est d'assurer la cohabitation sécuritaire de tous les utilisateurs du lac Manitou : plaisanciers, nageurs, kayakistes, pagayeurs et riverains. Leur présence visible sur l'eau contribue à :

Prévenir les comportements dangereux, tels que la vitesse excessive, la conduite imprudente ou le non-respect des zones réglementées ;
Sensibiliser les usagers à la réglementation en vigueur en matière de navigation de plaisance ;
Intervenir rapidement en cas de situation à risque ou d'infraction constatée ;
Protéger l'environnement lacustre, en limitant les impacts négatifs liés à une utilisation non réglementée des embarcations.

Le respect : une valeur fondamentale

La présence des patrouilleurs sur le lac Manitou repose avant tout sur une culture du respect mutuel. Respecter les règles de navigation, c'est respecter ses voisins, les usagers vulnérables sur l'eau et la nature.

Les citoyens et visiteurs sont invités à collaborer avec les patrouilleurs en adoptant une attitude responsable et en accueillant favorablement leurs interventions qui visent uniquement le bien commun. Les patrouilleurs, de leur côté, exercent leur rôle avec professionnalisme, courtoisie et impartialité.

Une équipe dédiée sous supervision municipale

Pour la saison 2026, la patrouille nautique est composée de sept patrouilleurs municipaux. Cette équipe engagée veille, tout au long de la saison estivale, à ce que le lac Manitou demeure un milieu de vie sécuritaire, agréable et respectueux pour tous.

« Ensemble, prenons soin de notre lac. »

CLÔTURE AU DÉBARCADÈRE ET HORAIRE

Il est très important de vous assurer que la **porte de la clôture** au débarcadère soit bien fermée lors de votre départ.

Du mardi 12 mai au dimanche 28 juin

🕒 8 h 30 à 16 h 30

📅 7 jours sur 7

Du lundi 29 juin au dimanche 6 septembre

🕒 8 h 30 à 16 h 30

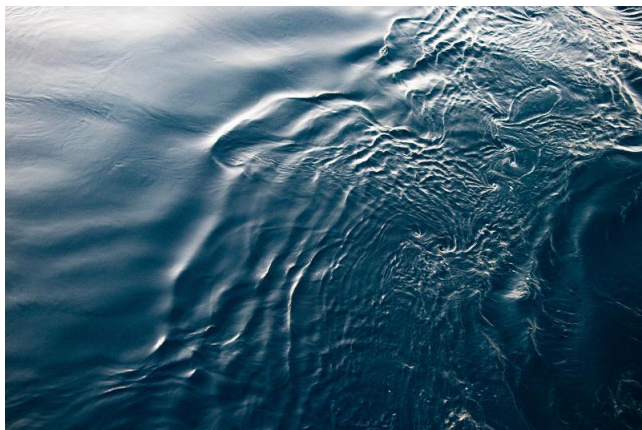
📅 5 jours sur 7 - mercredi au dimanche

Du lundi 7 septembre à la fermeture le dimanche 18 octobre

🕒 8 h 30 à 16 h 30

📅 7 jours sur 7

LE SAVIEZ-VOUS ? LE MOUVEMENT DES EAUX, C'EST NATUREL



Nos rivières et ruisseaux sont dynamiques: ils évoluent constamment, influencés par les saisons, les précipitations, la topographie et le type de sol. Ils transportent non seulement de l'eau, mais aussi des sédiments — comme du sable, de la terre ou des cailloux — qui voyagent avec le courant.

L'équilibre d'un cours d'eau dépend principalement de deux éléments : la quantité d'eau (le débit) et la quantité de sédiments transportés. Quand cet équilibre est respecté, la rivière peut modeler son lit de façon stable, parfois en changeant lentement de

tracé ou en formant des méandres.

Un phénomène qu'il est possible d'observer est l'accumulation de sédiments là où un cours d'eau se jette dans un lac. Ce dépôt est un processus naturel, résultat du ralentissement de l'eau qui laisse tomber les particules qu'elle transportait.

Lorsque l'humain modifie un cours d'eau — par exemple en le redressant, en stabilisant ses berges, en créant un barrage — on perturbe les processus naturels. Le cours d'eau cherche alors à retrouver un nouvel équilibre, souvent en réagissant par plus d'érosion ou en changeant son tracé ailleurs. Même si ces adaptations sont des réponses normales, elles peuvent parfois créer des enjeux inattendus en aval ou autour du site modifié.

Comprendre ces processus nous aide à mieux cohabiter avec nos milieux aquatiques et à respecter leur fonctionnement naturel. Les interventions humaines ont leurs limites, car la nature suit toujours son propre cours

LA PÊCHE SÉCURITAIRE SUR LE LAC MANITOU

Saviez-vous qu'un pêcheur peut perdre de 11 à 15 leures et plombs par an? C'est dangereux si le matériel est fait de plomb ou de mercure.



Pourquoi est-ce un problème? Le plomb est un métal hautement toxique qui affecte gravement les humains et les oiseaux aquatiques. Même de faibles doses d'exposition au plomb sur une longue période peuvent entraîner de multiples troubles de la santé et cognitifs chez l'homme, affectant gravement les systèmes nerveux et reproducteurs.



Les plongeurs confondent les plombs de pêche avec des cailloux (qu'ils mangent normalement pour la digestion). Ou ils mangeront des poissons qui contiennent du matériel de pêche en plomb. C'est une cause majeure de décès chez les plongeurs huard. Leur ingestion peut provoquer la cécité, la paralysie musculaire, une capacité réduite à se reproduire, des convulsions et la mort. D'autres oiseaux aquatiques, comme les canards, sont également empoisonnés lorsqu'ils mangent des plombs de pêche.



Existe-t-il des lois interdisant le matériel de pêche en plomb? Le matériel de pêche en plomb est interdit dans les parcs nationaux et les zones fauniques du Canada. Cependant, notre Lac Manitou peut continuer à être pollué par le matériel de pêche en plomb perdu.

Peut-on pêcher de manière sûre ? Bonne nouvelle ! Il est sûr d'utiliser des plombs et leurres faits de matériaux tels que l'étain, le bismuth, l'antimoine, l'acier, le laiton, le tungstène, la pâte de résine de terpène et le polypropylène. Ils sont facilement disponibles.



Merci à tous les pêcheurs qui utilisent du matériel sûr, contribuant ainsi à garder notre **Lac Manitou** exempt de plomb supplémentaire et à protéger les **personnes** de l'exposition au plomb ainsi que les **plongeurs/oiseaux aquatiques** de la mort toxique.

Auteure : Judith Adams

ÉLARGISSEMENT DE LA ZONE À RISQUE DE CONTRACTER LA MALADIE DE LYME DANS LA RÉGION DE LAURENTIDES



La Direction de santé publique des Laurentides informe la population que le risque de contracter la maladie de Lyme est maintenant élevé dans presque toute la région des Laurentides, à l'exception des territoires suivants situés à l'extrême nord : Lac-Akonapwehikan, Lac-Bazinet, Lac-De La Bidière, Lac-de-laPomme, Lac-Marguerite, Lac-Oscar et Lac-Wagwabika.

Désormais, la grande majorité du territoire des Laurentides est à risque de présence de tiques à pattes noires pouvant être infectées par une bactérie et transmettre la maladie de Lyme et, plus rarement, l'anaplasmose et la babésiose. La maladie de

Lyme poursuit d'ailleurs sa progression dans plusieurs autres régions du Québec.

Traitement préventif de la maladie de Lyme

Si vous avez été piqué par une tique dans une municipalité à risque élevé, une évaluation effectuée par un médecin ou un pharmacien peut permettre d'obtenir une dose d'antibiotique en prévention, avant l'apparition de symptômes. Il est possible de consulter la liste des municipalités touchées à l'aide de la [Carte de la zone endémique pour la maladie de Lyme au Québec](#).

Se protéger contre les piqûres de tiques

La meilleure façon de ne pas contracter la maladie de Lyme est d'éviter les piqûres de tiques lors des activités de loisir ou de travail à l'extérieur. Les tiques ne sautent pas, ne volent pas et ne se laissent pas tomber de haut d'une branche. Elles peuvent cependant s'agripper à une personne ou à un animal de compagnie en contact avec des herbes hautes, des arbustes ou d'autres végétaux dans un jardin, un parc, une forêt, un boisé, sur la rive d'un lac ou d'une rivière. Pour plus d'informations sur les mesures préventives, apprendre à retirer une tique en toute sécurité et savoir quoi faire en cas de piqûre, consultez santelaurentides.gouv.qc.ca dans la section **Santé publique et maladies infectieuses : Maladie de Lyme**.

BILAN DE LA SOPFEU – JUIN 2026



Le mois de juin s'est conclu de manière orageuse.

Zone de protection intensive:

- 74 feux et 14 476,1 hectares brûlés

Zone nordique:

145 feux et 140 958,5 hectares brûlés

Les causes de ces incendies sont:

- 41% par la foudre
- 19% à déterminer
- 18% autres
- 7% par les feux de camp

- 7% par les mégots
- 5% par les opérations forestières et industrielles
- 3% par le brûlage de rebuts

Il est recommandé de toujours vérifier les restrictions en vigueur avant d'allumer un feu

PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS



EN UN COUP D'ŒIL 2025-2026

Consultez le rapport
annuel complet ici :
<https://prevoyanceaines.org/rapport-dactivites/>



NOTRE MISSION

Repérer, accompagner et référer les personnes aînées en situation de vulnérabilité afin de favoriser leur sécurité, leur bien-être et leur maintien dans la communauté.

Merci à nos bénévoles,
donateurs, partenaires et
à toute notre communauté!

NOTRE IMPACT

AU 31 MARS 2026



604
ACCOMPAGNEMENTS
RÉALISÉS
Près de 3 400
interventions



2 604
PERSONNES
REJOINTES
par nos activités de
sensibilisation et nos ateliers



560
RÉFÉRENCES
VERS DES ORGANISMES
PARTENAIRES



64 366
VUES
de nos contenus
Facebook



56
MUNICIPALITÉS
DESSERVIES
dans 4 MRC des
Laurentides

NOTRE TERRITOIRE

Nous intervenons
dans 4 MRC
des Laurentides

Points de service

- Siège social
Sainte-Agathe-des-Monts
- Mont-Laurier
(CAB Léonie-Bélanger)
- Lachute
(aux côtés d'organismes
communautaires)



ACCOMPAGNEMENTS PAR MRC

Des Laurentides	217
Antoine-Labelle	135
Argenteuil	116
Pays-d'en-Haut	107
Hors-territoire	29
TOTAL	604

NOS RÉSEAUX DE PROXIMITÉ

4 630
ÉCLAIREURS-AÎNÉS
sur le territoire
des accompagnements
provenant de références
des Éclaireurs-Aînés



29
SENTINELLES BÉNÉVOLES
300
HEURES
de bénévolat
50 %
engagées depuis
plus de 5 ans



61 %
FEMMES



38 %
HOMMES



59 %
VIVENT
SEULES



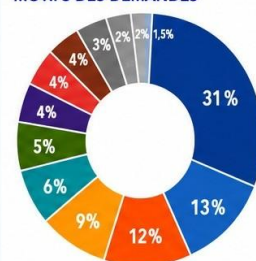
74 %
ONT 45 ANS
ET PLUS



10 %
DES ACCOMPAGNEMENTS
RÉALISÉS EN ANGLAIS

LES BESOINS LES PLUS FRÉQUENTS

MOTIFS DES DEMANDES



● Perte d'autonomie	31 %
● Information	13 %
● Logement / insalubrité (TAC)	12 %
● Finances	9 %
● Maltraitance	6 %
● Santé mentale	5 %
● Isolement	4 %
● Conflit	4 %
● Proche-aidance	4 %
● Transport	3 %
● Programme PAIR	2 %
● Deuil	2 %
● Violence	1,5 %
● Juridique	1,5 %

NOS PARTENAIRES : UN LEVIER ESSENTIEL

560 RÉFÉRENCES RÉALISÉES	322 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	127 CISS DES LAURENTIDES	20 SERVICES GOUVERNEMENTAUX	15 SÛRETÉ DU QUÉBEC	76 AUTRES PARTENAIRES
---------------------------------------	--	---------------------------------------	--	----------------------------------	------------------------------------

RÉSULTATS FINANCIERS 2025-2026

PRODUITS	CHARGES
791 356 \$	711 801 \$
● Subventions 493 897 \$	● Dons 292 956 \$
● Dons 292 956 \$	● Autres 4 503 \$
● Autres 4 503 \$	EXCÉDENT 79 555 \$

Les états financiers complets sont disponibles
dans le rapport annuel 2025-2026.

PRIORITÉS D' ACTIONS 2026-2027

- RESSOURCES HUMAINES**
Redéfinir le rôle, réviser la formation et l'encadrement des Sentinelles. Mettre à jour le rôle, la formation, les responsabilités et l'encadrement du personnel. Actualiser le programme des Éclaireurs-Aînés.
- RESSOURCES FINANCIÈRES**
Assurer la sécurité financière de l'organisme.
- COMMUNICATIONS**
Développer un plan de communication.
- OPÉRATIONS**
Mettre en place un programme de prévention des fraudes et des abus financiers. Élaborer et mettre en place un processus d'évaluation pour l'ensemble des pratiques de l'organisme.

REPÉRER • ACCOMPAGNER • RÉFÉRER

Pour vieillir en sécurité et dans la dignité.



Services à la clientèle et objets perdus

819-774-0485 | 1-877-604-3377

info@transportlaurentides.ca

Lundi au samedi, 8 h. à 19 h
Samedi et dimanche, 8 h à 17 h

Nous vous rappelons que si vous désirez partager une activité, qu'elle soit culturelle, de loisirs ou autres, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter !



Le maire,
André Ibghy
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332
maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca

VOTRE PORTAIL CITOYEN INTELLIGENT



VOILÀ ! est un dossier citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication avec la Municipalité !

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles et alertes, consulter les avis sur votre compte de taxes en ligne, ajouter une propriété et un compte de taxes dans votre compte et être aux premières loges pour recevoir le **Bulletin mensuel**.

L'inscription c'est ici : <https://ivry-sur-le-lac.appvoila.com/fr/>

DEMANDE DE PERMIS – N'ATTENDEZ PAS !

Vous prévoyez un projet de construction ou de rénovation au printemps ou durant l'été, il est à parier que vous devrez obtenir un permis de la municipalité. Nous vous recommandons fortement de déposer votre demande dès que possible afin d'éviter des délais supplémentaires. Le traitement des demandes s'effectue en ordre de réception. En procédant sans attendre, vous limitez les surprises.

Inscrivez-vous dès maintenant !